

Département des HAUTES-ALPES
Commune de JARJAYES



Tél : 09 61 24 30 27

Fax : 04 92 54 31 32

CONSEIL MUNICIPAL DE
JARJAYES

Compte rendu de la séance
du 8 janvier 2021

Étaient présents : Mesdames Marie FRADIN, Monique RAQUET, Cécilia RONZEVILLE, Orianna SENEQUIER, Messieurs Christian CADO, Gérald BORDIGA, Christian MULLER, Rémi RAIMBAULT.

Procuration : Mme Sylvie OLLAGNIER a donné procuration à M. Christian CADO

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Christian CADO, ouvre la séance à 18h et propose Christian Muller comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire met au vote le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2020. Ce dernier est voté à l'unanimité.

Délibérations : Création d'un service de paiement en ligne

M. le maire informe les membres du Conseil que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'offre de paiement en ligne PayFiP est une offre packagée qui, outre le paiement, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique).

Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA. Le service est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la cantine ou la garderie scolaires.

Il est à noter que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement. Seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, restera à la charge de la commune, au tarif en vigueur pour le service public local. Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes, Avis des sommes à payer (ASAP) ou des factures de rôle ou des factures de régie via le dispositif PayFiP dès que possible, et de l'autoriser à signer la (les) convention(s) d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFiP Titre ou PayFiP Régie, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le principe du paiement en ligne des Titres de recettes, Avis des sommes à payer (ASAP), des factures de rôle ou des factures de régie via le dispositif PayFiP,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la (les) convention(s) d'adhésion régissant les modalités de

mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFiP Titre ou PayFiP Régie, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.